

Préambule

- Le mémoire de l'AQCIE et du CIFQ traite des sujets suivants :
 - Un appui financier unitaire moyen de 60 \$/kW;
 - Une rémunération dégressive selon le niveau d'effacement;
 - Une analyse de rentabilité de l'Option.
 - La mise en place d'un programme commercial ou une intervention en efficacité énergétique afin d'inciter l'installation des équipements nécessaires à la GDP chez les participants, tel que considéré à la décision D-2019-164;
 - Le traitement de certains textes proposés au document Tarifs d'électricité

Appui financier unitaire moyen de 60 \$/kW

Le montant de 60 \$/kW est dérivé du signal de prix de 70 \$/kW, duquel est soustraite une approximation des coûts d'équipement qu'il est requis d'installer.

- Dans sa décision D-2019-164 (pages 73 et 74), la Régie a suggéré de compenser ce coût estimé à environ 10,5 \$/kW, par la voie d'un éventuel programme d'efficacité énergétique
- **L'AQCIE et le CIFQ sont favorables à la mise en place de l'Option avec un appui financier moyen de 60 \$/kW car cette Option est rentable pour le Distributeur, comme on le verra plus loin, et est donc avantageuse autant pour les clients participants que pour l'ensemble de la clientèle.**
- Cependant, l'AQCIE et le CIFQ recommandent également la mise en place d'un programme commercial ou une intervention en efficacité énergétique, comme on le verra plus loin.

Rémunération dégressive

Dans sa décision D-2019-164, la Régie demande au distributeur de déposer une proposition comprenant un appui financier dégressif tenant compte de la taille de la charge interrompue. (D-2019-164, page 75).

Le Distributeur propose les appuis financiers suivants : (B-0085, page 14)

- 15 à 200 kW : 65 \$/kW;
- 200 à 600 kW : 60 \$/kW;
- 600 à 1200 kW : 55 \$/kW ;
- 1200 à 1800 kW : 50 \$/kW;
- Plus de 1800 kW : 45 \$/kW.

Selon le Distributeur, l'appui financier total résultant de l'application de sa proposition aux effacements de l'hiver 2019-2020 est neutre par rapport à un appui financier uniforme de 60 \$/kW (B-0085, page 14)

Rémunération dégressive (suite)

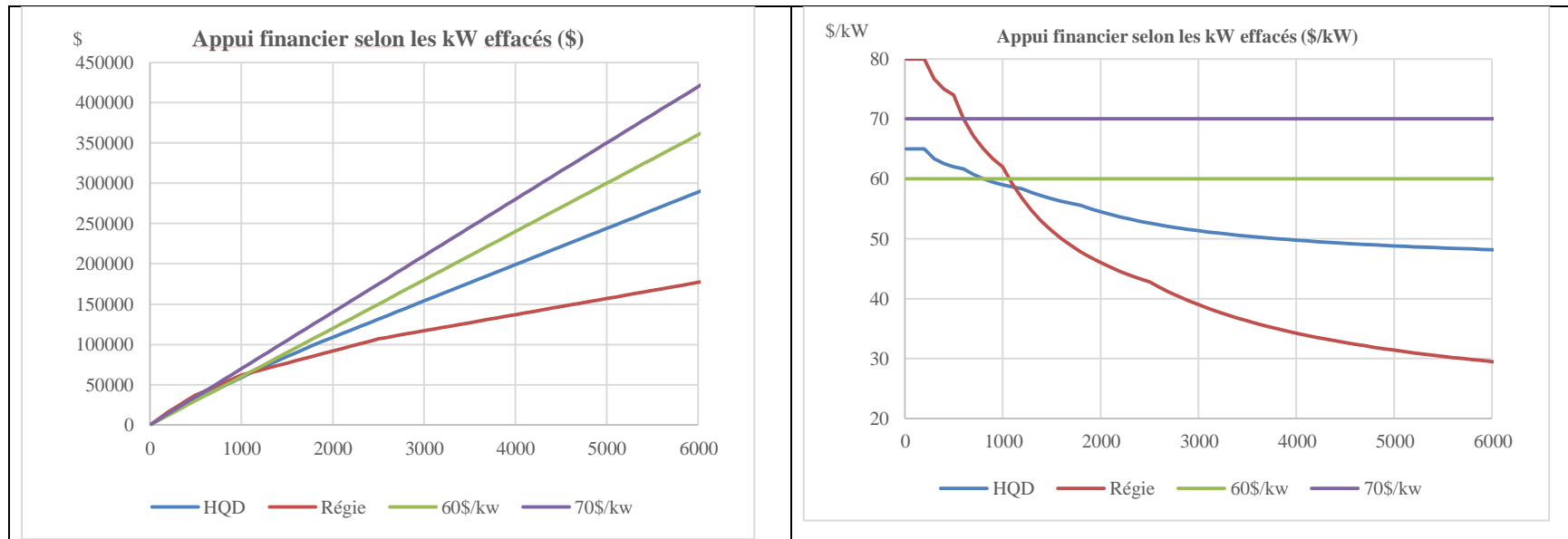
Dans sa décision D-2019-164 (page 72) la Régie a présenté un scénario montrant les appuis financiers suivants :

- Les premiers 200 kW : 80 \$/kW;
- De 200 à 500 kW : 70 \$/kW;
- De 500 à 1000 kW : 50 \$/kW;
- De 1000 à 2500 kW : 30 \$/kW;
- Plus de 2500 kW : 20 \$/kW.

Les figures suivantes montrent l'appui en \$ et en \$/kW selon les capacités effacées pour les scénarios suivants :

- Appui financier par strate selon la proposition de HQD
- Appui financier par strate selon le scénario de la décision D-2019-164
- Appui financier uniforme de 60 \$/kW
- Appui financier uniforme de 70 \$/kW

Rémunération dégressive (suite)

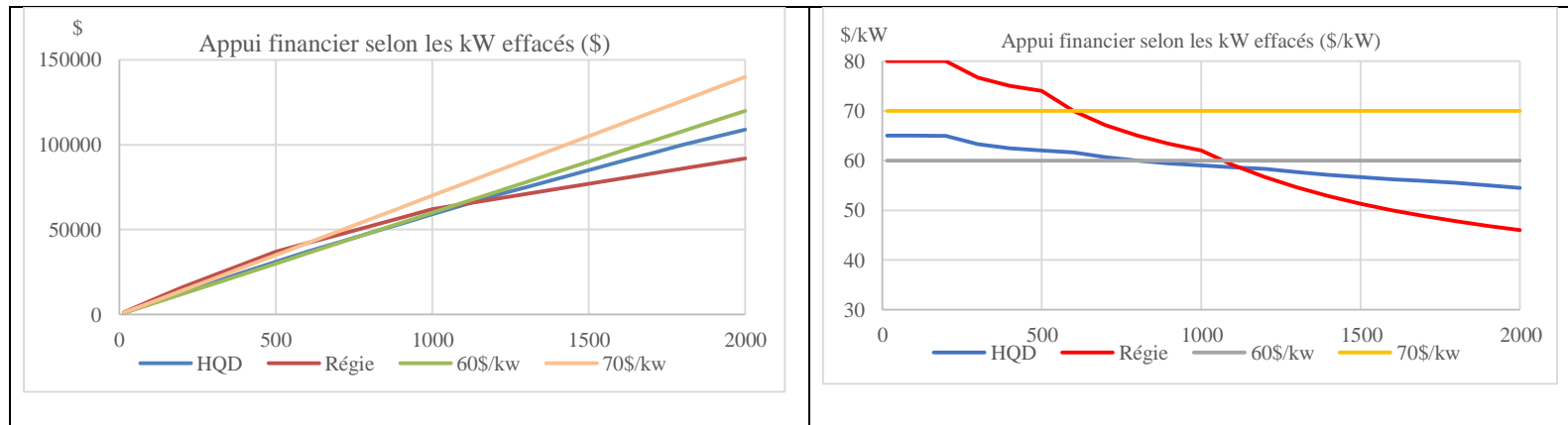


Constats :

- La différence entre les scénarios s'accroît à partir de 2000 kW;
- À partir de 3000 kW, l'appui financier unitaire (\$/kW) du scénario de la Régie est inférieur à l'appui financier unitaire de l'OÉI pour un effacement de 100 heures. En effet, dans ce dernier cas le versement du Distributeur est de 40 \$/kW.
- Aux conditions actuelles de l'OÉI, il n'y a aucun abonnement de moyenne puissance qui participe à cette option. (Référence NS 19 mai 2021)

Rémunération dégressive (suite)

Étant donné que 99% des abonnements participants de l'hiver 2019-20 ont un effacement inférieur à 2000 kW (B-0116, page 7), les courbes suivantes focalisent sur les effacements de 15 kW à 2000 kW



Concernant l'appui financier exprimé en \$

- Le scénario proposé par le Distributeur est très semblable au scénario d'appui uniforme de 60 \$/kW.
- Le scénario « Régie », il est très semblable au scénario d'appui uniforme de 70 \$/kW jusqu'à un effacement d'environ 800 kW, puis s'en éloigne substantiellement par la suite.

Concernant l'appui financier unitaire (\$/kW)

- Le scénario proposé par le Distributeur est légèrement supérieur au scénario d'appui uniforme de 60 \$/kW jusqu'à un effacement d'environ 800 kW, puis devient légèrement inférieur à celui-ci par la suite.
- Le scénario « Régie » présente des variations de coûts unitaires beaucoup plus prononcées. Le coût unitaire est substantiellement supérieur à celui du scénario d'appui uniforme de 60 \$/kW pour des effacements inférieurs à 500 kW, il croise celui-ci à environ 1100 kW, puis s'en écarte substantiellement par la suite.

Rémunération dégressive (suite)

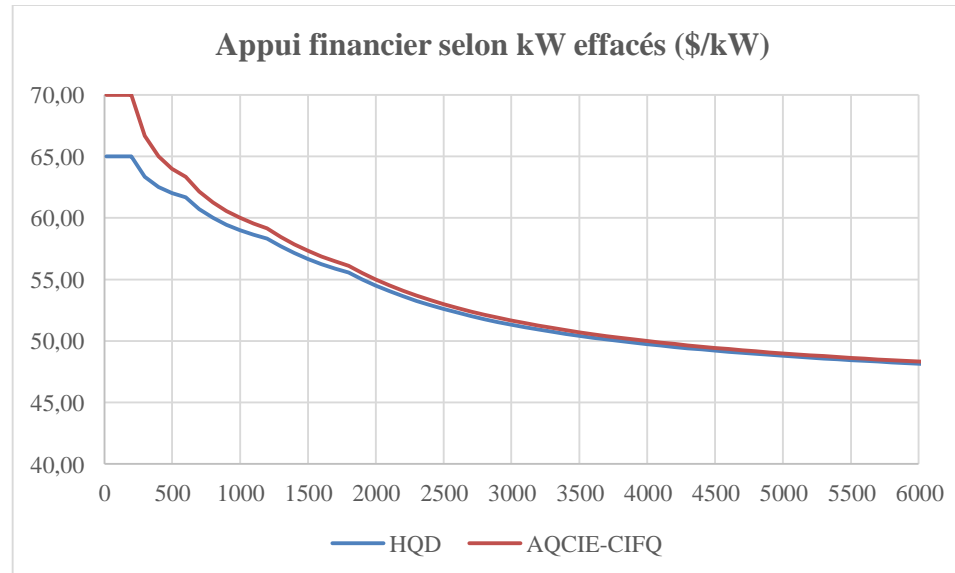
Étant donné les différences importantes entre le scénario proposé par le Distributeur et le scénario « Régie », les intervenants ont analysé le scénario intermédiaire suivant :

- 15 à 200 kW : 70 \$/kW;
- 200 à 600 kW : 60 \$/kW;
- 600 à 1200 kW : 55 \$/kW;
- 1200 à 1800 kW : 50 \$/kW;
- Plus de 1800 kW : 45 \$/kW.

En l'appliquant aux données de l'hiver 2019-2020 (B-0116, page 7), l'AQCIE et le CIFQ évaluent que l'appui unitaire moyen de ce scénario est de 62,3 \$/kW, soit une hausse de 3,8% par rapport au scénario de HQD.

La figure suivante montre l'évolution du coût unitaire (\$/kW) selon le scénario proposé par le Distributeur et le scénario des intervenants.

Rémunération dégressive (suite)



Constats :

- L'écart du coût unitaire diminue avec l'augmentation de kW effacés;
- L'écart le plus important est pour la strate de 15 à 200 kW;
- Cette strate regroupe 73,4% des abonnements de l'hiver 2019-20 (B-0116, page 7) et devrait permettre de maintenir la participation à l'Option.

Rémunération dégressive (suite)

L'AQCIE et le CIFQ considèrent que la proposition du Distributeur est préférable au scénario « Régie » en raison notamment d'un appui financier unitaire qui demeure supérieur à la rémunération reçue des participants à l'OÉI, quelle que soit la capacité effacée.

Les intervenants recommandent de hausser la contribution de la strate 15 à 200 kW à 70 \$/kW. L'impact est mineur sur le coût unitaire total de l'Option, mais permettra certainement de fidéliser les 73,4% des abonnements existants qui adhèrent au Programme et qui reçoivent actuellement cette rémunération. Il est à noter que ceux-ci contribuent à près de 22 % de la capacité effacée de 295 MW observée à l'hiver 2019-2020.

Analyse de rentabilité de l'Option

Analyse économique présentée par les intervenants est basée sur le bilan de puissance du 25 février 2021 et les données économiques fournies par le Distributeur (B-0099).

Les intervenants sont d'accord avec HQD qu'il faut déterminer l'année des achats de long terme en considérant l'absence de l'Option et la limite de 1 100 MW retenue par la Régie pour des achats sur les marchés de court terme. Comme on peut le constater au tableau ci-dessous, dans de telles circonstances, des achats sur le marché de long terme seraient requis à l'hiver 2023-2024.

B-0114, page 5 (25 février 2021)

	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025	2025 2026
	MW	MW	MW	MW	MW	MW
GDP Affaires	407	325	395	465	470	470
Hilo	3	57	124	275	428	529
Achats court terme	350	600	650	750	850	700
TOTAL (GDP+Hilo+CT)	760	982	1169	1490	1748	1699
CT + GDP	757	925	1045	1215	1320	1170

Analyse de rentabilité de l'Option (suite)

L'analyse de sensibilité porte sur les variations suivantes :

- Les besoins d'approvisionnements de long terme en puissance reporté de 1 an, soit à l'hiver 2024-2025;
- Un niveau d'appui de 70 \$/kW pour prendre en considération la possibilité de la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique;
- La prise en compte des coûts évités de transport;
- La prise en compte des coûts évités de distribution;
- La prise en compte des coûts évités de transport et de distribution;
- Un taux de réserve de 10% au lieu de 17%. Selon l'historique présenté ci-dessous il apparaît que le taux de réserve de 17% est surévalué. (R-4110-2019, B-0009, page 27 et B-0140, Engagement 1)

Historique des effacements planifiés et réels						
	Hiver	Hiver	Hiver	Hiver	Hiver	Hiver
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Planifiés (MW)	30	130	260	287	287	407
Réels (MW)	25	183	287	280	297	365
Réels/planifiés	83%	141%	110%	98%	103%	90%

Analyse de rentabilité de l'Option (suite)

- En faisant abstraction de l'hiver 2015-2016, l'effacement réel a été :
 - supérieur à l'effacement planifié pour les hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2019-2020;
 - légèrement inférieur pour l'hiver 2018-2019;
 - et inférieur de 10% pour l'hiver 2020-2021.
- Selon le Distributeur l'écart de 10% pour l'hiver 2020-2021 est une conséquence de la COVID et s'il n'y avait pas eu la situation extraordinaire, ça aurait aidé à atteindre proche du 407 MW. (NS 18 mai, pages 142 et 143).
- D'ailleurs, il est même étonnant qu'il y ait eu 8 événements de pointe critique pour l'hiver 2020-2021 (B-0140, Engagement 1) puisque les besoins réels enregistrés à la pointe de l'hiver ont été de 36 250 MW (R-4110-2019, B-0120, page 5), soit 2 525 MW de moins que les besoins anticipés de 38 775 MW (R-4110-2019, B-0106, page 24).
- Selon les intervenants, il est donc raisonnable et même conservateur de considérer une réserve de 10%.

Analyse de rentabilité de l'Option (suite)

Le tableau présente les résultats de cette analyse de sensibilité. Le scénario Bilan février 2021 correspond à la proposition du Distributeur, soit un appui financier moyen de 60 \$/kW.

Tableau sommaire				
	Année de rentabilité	Rentabilité période 10 ans	Rentabilité période 15 ans	Rentabilité période 20 ans
		M\$ actualisés	M\$ actualisés	M\$ actualisés
Scénario Bilan février 2021	4e	90,48	154,82	210,81
Approvisionnement LT reporté 1 an	7e	54,7	119,1	175,1
Appui uniforme de 70 \$/kW	6e	51,1	98,6	139,9
Incluant coût évité transport	3e	221,7	342,2	447,1
Incluant coût évité distribution	4e	108,6	180,7	243,5
Incluant coût évité transport et distribution	3e	239,9	368,1	479,7
Réserve de 10% au lieu de 17%	4e	118,2	196,5	264,7
Scénario AQCIE-CIFQ	5e	81,4	141,9	194,5

Ces résultats permettent de conclure que l'Option est rentable selon les conditions proposées par HDQ et l'analyse de sensibilité montre la robustesse de la rentabilité. Le scénario AQCIE-CIFQ montre une rentabilité un peu moindre que celui proposé par HDQ, mais les intervenants considèrent qu'il permettra d'améliorer la participation à l'Option.

Programme commercial ou intervention en efficacité énergétique

- Les intervenants rappellent que :
 - Le prix actuel de 70 \$/kW a permis de satisfaire les besoins et attentes du Distributeur, sans susciter de débordement dans l'offre des participants (B-0085, page 9)
 - L'audit réalisé par Technosim auprès des clients participant au Programme confirme que le seuil minimal identifié par ceux-ci est en moyenne de 60 \$/kW avec une médiane de 70 \$/kW. (B-0094, page 9)
 - Cependant, le seuil minimal identifié par les clients ne participant pas au Programme est en moyenne de 97 \$/kW avec une médiane de 85 \$/kW. (B-0094, page 8)
- L'analyse de sensibilité de la rentabilité de l'Option montre que la rentabilité se maintient même avec un appui financier de 70 \$/kW.
- Il serait donc rentable de financer le coût de l'installation d'équipements chez les participants actuellement estimé à environ 10,5 \$/kW (D-2019-164, page 74) en proposant un programme commercial ou une intervention en efficacité énergétique
- Le montant de 10,5 \$/kW est une valeur annuelle, ainsi le montant réel qu'une éventuelle intervention en efficacité énergétique devra verser dépend du nombre d'années de participation à l'Option.

Programme commercial ou intervention en efficacité énergétique (suite)

- Par exemple, comme il est indiqué au mémoire, le montant maximal de la contribution pour une participation de 5 ans est de 47,34 \$/kW, alors que le montant maximal est de 88,53 \$/kW pour une participation prévue de 10 ans.
- Il s'agit donc d'une contribution qui pourrait être substantielle et qui pourrait inciter plus d'abonnés à participer à l'Option tout en étant rentable pour le Distributeur et ses clients.

Il est à noter que le Distributeur préfère attendre de constater les effets de l'application des modalités de l'Option avant de juger s'il y a lieu de mettre en place un tel programme. (B-0085, page 11).

L'AQCIE et le CIFQ recommandent plutôt que le Distributeur mette en place dans les plus brefs délais une proposition de programme commercial ou une proposition d'intervention en efficacité énergétique visant à compenser le coût de l'installation d'équipements chez les abonnés qui adhèrent à l'Option. En effet, étant donné la rentabilité de l'Option il y a lieu de s'assurer de mettre en place les mesures qui permettent l'atteinte de la contribution maximale de cette Option.

Modifications proposées au document *Tarifs d'électricité*

L'AQCIE et le CIFQ comprennent que selon les NS du 19 mai 2021, l'article 4.77 n'est plus nécessaire.

Il n'y aura donc aucune limitation au nombre d'adhésion.

En conséquence, l'AQCIE et le CIFQ retirent la recommandation qu'ils avaient formulée dans leur mémoire concernant les articles 4.77 et 4.80.